

province qui en a en abondance pour la distribuer à celles qui n'en ont pas.

Le principe en lui-même a peut-être de la valeur, mais les provinces qui en ont en quantité devront y penser sérieusement avant de se départir d'une telle richesse.

D'ailleurs, ce projet est fait pour flatter les provinces qui n'ont pas suffisamment d'énergie électrique, car il n'a pas semblé avantageux à un membre de l'Office national de l'énergie d'Ottawa, M. H. L. Briggs, qui a fait un exposé de ce que cela représentait devant *The Engineering Institute of Canada*, et dont le député de Laurier a cité les propos dans son discours du 25 janvier dernier, comme l'atteste la page 203 du compte rendu officiel des débats.

Je voudrais maintenant relever les paroles que prononçait le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), en cette Chambre, le 23 janvier, ainsi qu'en font foi les pages 123 et suivantes du compte rendu officiel des débats. L'honorable député nous disait alors:

Il a toujours existé de nombreuses raisons de mécontentement des Canadiens de langue française contre l'administration fédérale. Certaines de ces raisons étaient fondées et d'autres n'étaient que de simples préjugés. Mais l'une des causes les plus sérieuses, peut-être, du mécontentement des Canadiens français à travers tout le Canada, et non pas seulement au Québec, ce fut sans doute la désinvolture et l'indifférence avec lesquelles le gouvernement qui nous a précédés a traité les minorités, non pas seulement les Canadiens français, mais toutes les minorités du Canada. Et par minorités, il fallait alors entendre tout ce qui n'était pas libéral, tout ce qui n'était pas rouge.

D'après ces paroles, l'honorable député accuse le gouvernement libéral de 1935 à 1957, d'avoir été responsable du mécontentement des Canadiens français à travers le Canada, affirmant que la désinvolture et l'indifférence avec lesquelles toutes les minorités du Canada ont été traitées, sont la cause de ce mécontentement.

L'honorable député n'est pas clair dans ses assertions, car tantôt il nous parle du mécontentement des Canadiens français à travers le Canada et tantôt de toutes les minorités du Canada. Il est facile de constater, à la lecture du discours de l'honorable député, que ses idées ne sont pas claires sur ce point, qu'il y a encore confusion dans son esprit à ce sujet, mais pas assez, cependant, pour l'empêcher d'affirmer n'importe quoi.

Cependant, pour illustrer ce mécontentement et renforcer son argument, l'honorable député nous donne un exemple. Je cite:

Et, monsieur le président, je crois sérieusement que le gouvernement qui nous a précédés, et qui aurait pu faire tellement de bien pendant ses 22 années au pouvoir, est l'un des grands responsables du mécontentement de certains éléments de la population. Certaines gens ont été poussées au

[M. Meunier.]

désespoir par l'incompréhension du gouvernement de l'époque.

Ai-je besoin de signaler un exemple. En 1942, il n'y avait, dans l'administration qu'un seul ministre originaire du Québec qui siégeait au Parlement canadien.

Monsieur l'Orateur, je ne sais pas où l'honorable député a tiré ses renseignements et je n'ai pas tenté de les vérifier; mais en toute honnêteté, je puis lui dire que sous le régime libéral en 1942, après la mort du très honorable Ernest Lapointe et la démission de l'honorable P.-J.-A. Cardin et avant l'assermentation du très honorable Louis St-Laurent, les ministres canadiens-français alors en fonction—qu'ils fussent un, deux ou trois—chacun valait à lui seul tous les ministres canadiens-français qui font aujourd'hui partie du conseil des ministres du présent gouvernement.

Pour ce qui est du traitement des minorités sous un régime libéral, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm aurait dû lire son histoire; il aurait constaté que les membres des minorités qui habitent ce pays et sont aujourd'hui des Canadiens sont entrés au pays sous un gouvernement libéral et ont toujours été traités avec justice.

Sous le gouvernement Laurier, de 1896 à 1911, il y eut un mouvement d'immigration, et demandez aux Israélites, Italiens, Polonais et autres qui sont venus s'établir au Canada de quelle façon ils ont été traités.

Personne ne s'est plaint de la liberté dont ils jouissaient, pas plus qu'ils ont eu à revendiquer les droits et privilèges auxquels ils avaient droit. Toutes ces personnes étaient astreintes à nos lois; elles ont été traitées sur le même pied que les autres citoyens du pays et ont joui des mêmes privilèges.

Ce mouvement d'immigration qui s'était dessiné sous Laurier a cessé de 1911 à 1921, et la principale raison de ce ralentissement est la première Grande Guerre, de 1914 à 1918.

Toujours pour la gouverne de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, le mouvement d'immigration a repris sous un régime libéral, de 1921 à 1930.

Encore une fois, ce mouvement a été ralenti, de 1930 à 1935, à cause de la crise économique d'alors et du chômage qui sévissait.

De 1935 à 1945, le ralentissement qui s'était fait sentir durant la période précédente ne s'est pas amélioré, parce que de 1935 à 1940, le gouvernement libéral de l'époque s'est appliqué à relever l'économie du pays, pour subir ensuite les difficultés entraînées par la seconde Grande Guerre mondiale.

Cependant, le mouvement d'immigration a repris après la guerre, et nous avons eu le privilège de voir un fort courant d'immigration nous apporter des capitaux, des techniciens, des agriculteurs et des ingénieurs qui